Spécial Formation continue

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE

La CMA,
votre partenaire expert
pour **vous former**

LES MOYENS MATERIELS ET HUMAINS A VOTRE DISPOSITION

Descriptif des locaux :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cantal – Village d'entreprises – 14 Avenue du Garric – 15000 AURILLAC

- Modalités d'accès pour les visiteurs :

Le grand parking à l'arrière du bâtiment est accessible par la rue Gabriel Lacoste et par l'Avenue du Garric.

L'accès peut se faire en :

- Voiture, deux roues motorisées : parking gratuit.
- Bus : ligne 2- arrêt village d'entreprise,
- A pied, à vélo.

- **Accessibilité handicap :** locaux accessibles aux personnes en situation de handicap. Le service formation vous orientera si nécessaire vers le référent handicap dédié afin d'envisager vos éventuels besoins spécifiques : Convention régionale avec Agefiph / pour plus d'information voire le contrat de la formation.

- **Modalités d'accueil du public :**
  Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

- **Salles de formation :**
  2 salles de formation, dont 1 salle informatique comportant 8 postes de travail.

- Afin de vous garantir un accueil et une qualité de formation optimales, les formations pourront être délocalisées sur des sites plus adaptés. Une information complémentaire vous sera transmise en annexe du présent document. Il conviendra alors de se conformer au règlement intérieur d'utilisation des sites en question.

- **Lieu de détente, toilette, restauration :**
  - distributeurs (froid et chaud) au RDC bâtiment n°1
  - Restauration au niveau du bâtiment n°2 (restaurant « Graille de Terroir »)
  - toilettes au 2ème étage bâtiment n°2

- **Accès Wifi gratuit dans le bâtiment :**
  - Identifiant : WIFI_CMA15
  - Mot de passe : FormationA

LES MODALITES DE VOTRE ACCUEIL ET DE VOTRE ACCOMPAGNEMENT

- **Les contacts utiles en cas d'absence/retard, problème technique, problème/question administrative /handicap :**
  - Anne LIPOWICZ – 04 71 45 65 18 – anne.lipowicz@cma-auvergnerhonealpes.fr
  - Maéva LAFON – 04 71 45 65 04 – maeva.lafon@cma-auvergnerhonealpes.fr

- **Les consignes de sécurité générales :** elles sont affichées dans chaque salle de formation, ainsi que le règlement intérieur.

- **Les modalités d'accueil en formation :** remise d'une pochette, présentation des locaux, présentation du formateur, tour de table

- **Documents disponibles mis à disposition :**
  - Fiche formation détaillée, CGV (remis avant l'entrée en formation)
  - Supports de formation (remis à la fin de la formation)

- **À la fin de la formation :**
  - Les consignes logistiques de la fin de formation (signaler détérioration, ranger les chaises, respect du matériel…)
  - Mise en place d'évaluation de compétence et de satisfaction
  - Remise de l'attestation de présence.

IMPORTANT

Feuille de présence

Il est important de signer la feuille de présence car cette dernière permet de justifier votre présence et notamment auprès de vos éventuels financeurs de la formation (pièce justificative).

Réclamation

Pour toutes réclamations, transmettre une demande par mail à serviceformation.cantal@cma-auvergnerhonealpes.fr en précisant obligatoirement votre nom, prénom, l'intitulé de la formation concernée par la réclamation, les dates de la formation, quels sont les engagements non tenus. Seules les réclamations reprenant l'ensemble de ces éléments seront recevables et traitées.

Pour rappel, la définition d'une réclamation : action visant à respecter un droit, ou à demander une chose due, recueillie par écrit.

Sur cette base, le service concerné accusera réception de la réclamation ainsi définie sous 3 jours ouvrés. Le délai de traitement ne dépassera pas 15 jours ouvrés.

Protection des données personnelles

La CMA du Cantal se conformera à la Loi « Informatique et Liberté » n° 78-17 du 6 janvier 1978 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD : n° 2016/679) ainsi qu'à leur modification ou remplacement postérieur à leur première application.

Les données à caractère personnel du stagiaire sont conservées pendant la durée de prescription légale applicable et/ou de conservation et d'archivage imposé par la règlementation en vigueur.

- Si le stagiaire souhaite savoir comment la CMA du Cantal utilise ses données personnelles et demander à les rectifier ou s'opposer à leur traitement, il peut contacter la CMA du Cantal par écrit à l'adresse suivante Adresse : Village d'entreprises – 14 Avenue du Garric - CS 9511 15005 Aurillac CEDEX, en joignant un justificatif d'identité : à l'attention du référent DPD (« Délégué à la Protection des Données »).

Le stagiaire est également informé qu'il peut, conformément à l'article 77 du RDGP, introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (la « CNIL ») s'il considère que le traitement de ses données à caractère personnel effectué par le vendeur constitue une violation de la règlementation en vigueur.

Pour plus d'information sur les règles relatives à la RGPD : https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees

En cas de question complémentaires à la suite de la formation,
contacter : - Anne LIPOWICZ – 04 71 45 65 18 – anne.lipowicz@cma-auvergnerhonealpes.fr
- Maéva LAFON – 04 71 45 65 04 – maeva.lafon@cma-auvergnerhonealpes.fr

Droit à l'image

Le droit à l'image vous permet de faire respecter votre droit à la vie privée. Ainsi, il est nécessaire d'avoir votre accord écrit (voir Annexe 2) pour utiliser votre image. Des exceptions existent, par exemple la photo d'un événement d'actualité. Vous pouvez demander le retrait d'une image au responsable de sa diffusion. En cas de refus, vous pouvez saisir le juge et/ou la Cnil si l'image est diffusée en ligne. Vous pouvez porter plainte en cas d'atteinte à votre vie privée.

En ce sens, et dans le respect au droit à la vie privée d'autrui, il est également rappelé qu'il est formellement interdit aux stagiaires de filmer ou prendre des photos lors des formations sans l'autorisation expresse de la CMA du Cantal.

En cas de question complémentaires suite à la formation, contacter :

Le Service formation au 04.71.45.65.04 ou 04.71.45.65.18

Serviceformation.cantal@cma-auvergnerhonealpes.fr

ANNEXE 1

REGLEMENT INTERIEUR DE LA CMA : https://www.cma-cantal.fr/sites/cma-cantal/files/reglement_interieur_cma_15_1.pdf

ANNEXE 2

MEDIATION PEDAGOGIQUE

- **Règle n°1 :** Un référent médiation pédagogique est nommé pour chaque session de formation. Ce dernier sera systématiquement le formateur.

- **Règle n°2 :** le formateur explicite au groupe l'objectif au début de chaque séance :
  - du contenu à déployer par le formateur au groupe
  - les compétences à atteindre
  - les prérequis à avoir pour intégrer les compétences

- **Règle n°3** : le formateur fait le point avec le groupe à la fin de chaque séance sur :
  - le niveau du contenu déployé
  - les motifs si les objectifs n'ont pas été remplis
  - les éléments à revoir au début de la prochaine séance
  - le niveau et le type d'adaptation du contenu et des outils pour faciliter la découverte et la compréhension

- **Règle n°4 :** le formateur propose en début de formation un processus de remontée individuelle des difficultés de compréhension et du rythme pédagogique, permettant à chaque participant de faire remonter ses difficultés à suivre la pédagogie :
  - au travers d'une proposition d'un point individuel sur demande du participant
  - au travers des mises en application et exercices prévus par le formateur, lui permettant de détecter les possibles difficultés individuelles.

- **Règle n°5 :** le formateur propose un plan de soutien au participant, qui peut être composé d'outils, de préconisations d'autres formations complémentaires, voire de tutorat par un autre participant et/ou par le groupe.

  Le formateur validera préalablement ce plan avec le référent formation de la CMA du Cantal.

- **Règle n°6 :** le formateur propose des moments d'échange avec le participant pour suivre la mise en place du plan de soutien. Ce processus n'est pas forcément formalisé par écrit.

- **Règle N°7 :** Si le stagiaire rencontre des difficultés avec le référent formateur, il peut faire appel au référent formation de la chambre de métiers et de l'artisanat du Cantal.

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU CANTAL
Adresse : Village d'entreprises – 14 Avenue du Garric
CS 9511
15005 Aurillac CEDEX
Site internet : https://www.cma-cantal.fr/